

Organisation ASA Réunion – 1906 - Permis d'organisation FFSA N°467

ADDITIF N°1

au règlement particulier

PROGRAMME - HORAIRES

Vendredi 24 juillet 2026	13h00	Départ de la 1 ^{ère} étape (1 ^{er} VMRS) .Circuit de La Jamaïque - Saint-Denis
	20h00	Arrivée de la 1 ^{ère} étape (1 ^{er} VMRS) Circuit de La Jamaïque – Saint-Denis
Samedi 25 juillet 2026	07h45	Vérifications techniques obligatoiresCircuit de La Jamaïque
	à 08h45	pour les nouveaux départ Saint-Denis
	09h00	Départ de la 2 ^{ème} étape (1 ^{er} VMRS) Circuit de La Jamaïque - Saint-Denis
	18h30	Arrivée de la 2 ^{ème} étape (1 ^{er} VMRS) .. Port de Saint-Pierre – Quai Sud
Dimanche 26 juillet 2026	00h00	Publication du classement partiel
		à l'issue de la 2 ^{ème} étape www.asareunion.re
	00h00	Publication des ordres et heures
		de départ de la 3 ^{ème} étape www.asareunion.re
	06h15	Vérifications techniques obligatoires Port de Saint-Pierre
	à 07h15	pour les nouveaux départ Quai Sud
	07h30	Départ de la 3 ^{ème} étape (1 ^{er} VMRS).....Port de Saint-Pierre – Quai Sud
	19h05	Arrivée finale (1 ^{er} VMRS)..... Parking de la Liberté – Saint-Denis
	19h05	Vérifications finales (non applicables.....Taux horaire de MO : 60€ TTC
		aux VMRS) Garage JTA – La Mare - Sainte-Marie
		Publication des résultats provisoires 30 minutes
		après l'arrivée du dernier concurrent www.asareunion.re
		Publication des résultats définitifs à
		l'issue du délai de réclamation
	20h00	Podium final (obligatoire) Place de la Liberté - Saint-Denis
	20h00	Remise des prix Place de la Liberté - Saint-Denis

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le rallye concerné par le présent règlement particulier représente un parcours de **746,84 km** (cf. Annexe Itinéraires et Horaires).

Il est divisé en **3 étapes et 7 sections**.

Il comporte **14 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **147,98 km**.

Les épreuves spéciales sont : (cf. Annexe Itinéraires et Horaires) :

ETAPE 1	le 24/07/26	ZONE DE RAVITAILLEMENT A SAINT-DENIS		
		ES1	TROIS BANCs	4.02km
		ES2	PETITE FRANCE 1	14.65km
		REGROUPEMENT + ASSISTANCE A SAINT-PAUL		
		ES3	PETITE FRANCE 2	14.65km
ARRIVEE A SAINT DENIS				
ETAPE 2	le 25/07/26	ASSISTANCE A SAINTE-ANNE		
		ES4	LES RADIERS 1	14.95km
		ES5	CAMBOURG 1	7.65km
		ES6	LES ARUMs 1	7.08km
		REGROUPEMENT + ASSISTANCE A SAINTE-ANNE		
		ES7	LES RADIERS 2	14.95km
		ES8	CAMBOURG 2	7.65km
		ES9	LES ARUMs 2	7.08km
		REGROUPEMENT + ASSISTANCE A SAINTE-ANNE		
		ZONE DE RAVITAILLEMENT A LA PLAINE DES CAFRES		
ARRIVEE A SAINT-PIERRE				
ETAPE 3	le 26/07/26	ASSISTANCE A SAINT-PIERRE		
		ES10	NOTRE DAME DE LA PAIX 1	16.80km
		ZONE DE RAVITAILLEMENT A SAINT-PIERRE		
		ES11	MONTÉE PANON 1	9.35km
		REGROUPEMENT + ASSISTANCE A SAINT-PIERRE		
		ES12	NOTRE DAME DE LA PAIX 2	16.80km
		ZONE DE RAVITAILLEMENT A SAINT-PIERRE		
		ES13	MONTÉE PANON 2	9.35km
		ZONE DE RAVITAILLEMENT A SAINT-PAUL		
		REGROUPEMENT A SAINT-DENIS		
SSS14 CIRCUIT DE LA JAMAÏQUE 3.00km				
ARRIVEE A SAINT DENIS				

Les horaires sont indiqués dans l'annexe "Itinéraires/horaires".

ES6-9 – LES ARUMS

Pour les ES6 et ES9 – LES ARUMS, au rond-point matérialisé dans le roadbook, les équipages devront effectuer deux tours complets dans le sens indiqué au roadbook avant de poursuivre l'ES.

Tout tour non effectué ou effectué dans le sens contraire à celui indiqué dans le roadbook entraînera une pénalité de 30 secondes par tour concerné.

Le contrôle sera assuré par un juge de fait.

Afin de ne pas gêner la circulation sur la RN3, tout arrêt ou stationnement des voitures de compétition sur cet axe est strictement interdit et pourra faire l'objet d'une verbalisation par les forces de l'ordre.

En cas de retard de l'ES LES ARUMS, un commissaire présent sur le parcours de liaison, au niveau de La Pyramide de La Plaine des Palmistes, avant le radar, indiquera aux équipages l'emplacement prévu pour leur stationnement.

Les éventuelles pénalités de retard résultant de cette situation seront examinées par le Collège des Commissaires Sportifs, sur rapport de la Direction de Course.

DISPOSITIFS DE BALISAGE

Des dispositifs de balisage de type K5C seront mis en place sur les épreuves spéciales afin d'interdire les prises de corde.

ARTICLE 10. PRIX

La présence des équipages récompensés lors de la remise des prix est obligatoire.

En cas d'absence d'un équipage appelé à recevoir un prix, l'organisateur se réserve le droit de ne pas attribuer le prix concerné.

Saint-Denis,
Le Vendredi 17 juillet 2026.

Le Comité d'Organisation

Sous réserve d'approbation par le Collège des Commissaires Sportifs lors de sa 1ère réunion